

AAM COMMUNICATION SARL
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 984 euros
Siège social : 37 rue des Mathurins
75008 PARIS
RCS PARIS 407 500 586

DECISIONS ANNUELLES MIXTES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2024

- Extrait : Poursuite de l'activité malgré la perte des capitaux propres-

TROISIEME DECISION

L'associé unique, compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023, constate que le montant des capitaux propres de la Société est inférieur à plus de moitié du capital social.

L'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

M. Andrew ACKAH- MIEZAN

